

Campagne d'information  
et de prévention 2018

# RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS



# Êtes-vous prêts ?

www.lesbonsreflexes.com



## Nous oui...

Près de chez vous,  
6 sites industriels sont concernés :

- › Cheddite France
- › Courbis Synthèse
- › Covestro Elastomers
- › Dépôt pétrolier de Portes-lès-Valence
- › Exsto
- › Framatome Romans



# COMME NOUS, VOUS HABITEZ UNE ZONE À RISQUES.

# Le saviez- vous?



## Des risques de nature variée

Selon la nature des produits impliqués, un accident peut entraîner un incendie, une explosion ou une émission de produits toxiques ou radioactifs.

## Les industriels, particulièrement impliqués

Soumis à une réglementation stricte, les industriels agissent prioritairement pour réduire les risques à la source, garantir la sécurité des populations riveraines et de leurs salariés. Ils réalisent des études de dangers et d'impact, élaborent des politiques de prévention, forment leurs collaborateurs et organisent des exercices de sécurité afin de tester leurs Plans d'opération interne (POI) et Plans d'urgence interne (PUI).

## Vous informer, une nécessité !

L'information sur les risques industriels majeurs est une obligation réglementaire. Tous les 5 ans, une information doit être réalisée dans chacun des périmètres concernés. Brochures, affichettes, site internet, actions de communication... sont là pour porter à la connaissance de la population l'existence et la nature des risques, leurs conséquences potentielles, les mesures prévues pour alerter, protéger et secourir.

Il existe plus de 120 établissements à risques industriels majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes.

Dont certains, près de chez vous.

Un accident peut arriver dans le cadre d'une activité industrielle (établissements classés Seveso), nucléaire, de transport ou de stockage de matières dangereuses.

Engendrés par une production industrielle dont notre société a besoin, ces risques font l'objet de mesures drastiques pour éviter qu'un accident ne survienne. Mais le risque zéro n'existe pas...

**Alors comme nous,**  
**lisez cette brochure**  
**et soyez prêts !**



## Le mot du Préfet

### **Vous informer et vous protéger**

**V**ous habitez ou travaillez dans une zone à risques industriels majeurs. Notre devoir est de vous protéger, mais aussi de vous informer. Cette brochure vous présente les risques auxquels vous pouvez être exposés et la conduite à tenir en cas d'alerte. N'en négligez pas la lecture, car il en va de votre sécurité et de celle de vos proches. Prenez le temps de partager les informations qu'elle contient avec votre entourage, d'en mémoriser les éléments principaux, de placer bien en évidence, chez vous, le magnet des consignes joint au document. Car si un accident survient, vous devrez être prêts à agir en respectant bien toutes les consignes. Simples à retenir, faciles à appliquer, elles sont capitales pour le succès des opérations de secours. Et la protection de tous. ■

# SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE, FAITES COMME MOI...



ayez  
les bons  
réflexes

## L'alerte

### La sirène retentit



Elle émet un son modulé, montant puis descendant. Ce son est composé de **trois cycles d'1 minute et 41 secondes chacun, séparés par un intervalle silencieux de 5 secondes**. Dès que vous entendez la sirène, appliquez les consignes (voir ci-contre).

### Fin de l'alerte



Elle est signalée par un **son continu d'une durée de 30 secondes**. Seul ce son indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. Sortez de votre lieu de mise à l'abri, aérez les locaux et restez attentif aux éventuelles consignes complémentaires.



#### COMMENT RECONNAÎTRE LA SIRÈNE ?

Elle est testée le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois à 12h. Vous pouvez aussi écouter le signal complet 24h/24, 7j/7 sur [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com) et au 04 78 77 36 00 (numéro non surtaxé).

Cette sirène est déclenchée en cas d'accident. Elle indique que des mesures de protection sont à prendre. Mieux vous connaîtrez les gestes à faire et à ne pas faire, et plus vous assurerez votre sécurité et celle de vos proches.

**Ne paniquez pas, l'essentiel se trouve dans cette brochure. Vous l'aurez lue et connaîtrez donc les consignes à mettre en œuvre.**

Notamment, **ne quittez pas votre abri avant la fin de l'alerte** et ne prenez pas d'initiatives particulières sans y avoir été invité par les autorités.

## À faire



### Je me mets à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Fermez les portes, les volets et les fenêtres ; si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation. Ne procédez à l'évacuation que si le préfet vous le demande.



Écoutez  
France Bleu  
France Info  
France Inter

### J'écoute les consignes

Elles sont diffusées à la radio, à la télévision ou sur les sites internet officiels (préfecture, mairie). Si l'accident nécessite une évacuation ou la prise de comprimés d'iode, des consignes spécifiques vous seront transmises par le préfet.

## À ne pas faire



### Je ne téléphone pas

Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours. Écoutez votre conversation si l'appel ne vient pas des autorités.



### Je ne vais pas chercher les enfants à l'école

En vous déplaçant, vous mettez votre vie et celle des autres en danger, et vous gênez les secours. Le personnel enseignant est spécialement formé pour mettre les enfants en sécurité.

# COMME MOI, VOUS AVEZ SÛREMENT

# des questions

## Qu'est-ce qu'un PPI ?

Le PPI (Plan particulier d'intervention) **définit l'organisation des secours et les moyens d'intervention en cas d'accident**. Il ne doit pas être confondu avec le PPRT (Plan de prévention des risques technologiques), qui régit l'urbanisation autour des sites industriels à risques dans un objectif de prévention et de protection des populations riveraines. Le périmètre d'un PPI est généralement beaucoup plus grand que celui d'un PPRT.

## Qu'est-ce qu'un établissement classé Seveso ?

C'est **un établissement dont l'activité peut présenter un risque industriel majeur**. On le dit « Seveso » parce qu'il est concerné par la directive du même nom, qui demande aux États européens et aux entreprises d'identifier les risques associés à certaines activités industrielles dangereuses et de prendre les mesures nécessaires pour les prévenir et y faire face en cas d'accident. À l'origine, Seveso, est le nom d'une ville italienne ayant connu, en 1976, un accident industriel de grande ampleur.

## Y a-t-il d'autres moyens d'alerte que la sirène ?

Tout dépend des communes et des industriels. Certains gèrent des systèmes d'appel téléphonique en masse, des haut-parleurs fixes ou mobiles, des panneaux à messages variables... **Renseignez-vous** auprès de votre mairie et des industriels à proximité !



### Qui prend en charge mes enfants s'ils ne sont pas avec moi au moment de l'accident ?

S'ils sont à l'école, ils sont sous la responsabilité des enseignants, qui **sont formés et connaissent les bons réflexes**. Dans tous les cas, les enfants doivent appliquer la consigne de base : se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche, seuls ou avec les personnes qui partagent leur espace au même moment.

### En cas d'accident, en plus des règles de base citées dans ce document et sur mon magnét, qu'est-il conseillé de faire ?

Vous devez éviter de fumer, mais aussi de générer toute flamme ou étincelle. Il est également important de **faire preuve de patience** et d'occuper les enfants par des jeux calmes. Si vous ressentez une gêne, placez un linge humide contre votre visage et respirez à travers.

### En cas d'alerte, que dois-je faire si je suis au volant ?

À moins d'être à proximité immédiate de votre domicile, ne tentez pas de finir votre trajet jusqu'à chez vous. Garez-vous dès que possible, en prenant soin de ne pas bloquer la circulation des secours. Puis **mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche**.

# LES SITES INDUSTRIELS de votre secteur



## Bassin « Romans - Portes-lès-Valence »

### Entreprises et communes concernées

ENTREPRISES	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION
1 CHEDDITE FRANCE	Clérieux		700 m
2 COURBIS SYNTHÈSE	Romans-sur-Isère		290 m
3 COVESTRO ELASTOMERS	Romans-sur-Isère		160 m
4 DÉPÔT PÉTROLIER DE PORTES-LÈS-VALENCE	Portes-lès-Valence		300 m
5 EXSTO	Romans-sur-Isère		0 m
6 FRAMATOME	Romans-sur-Isère		600 m



Produits explosifs



Gaz toxiques  
Liquides toxiques  
Solides toxiques



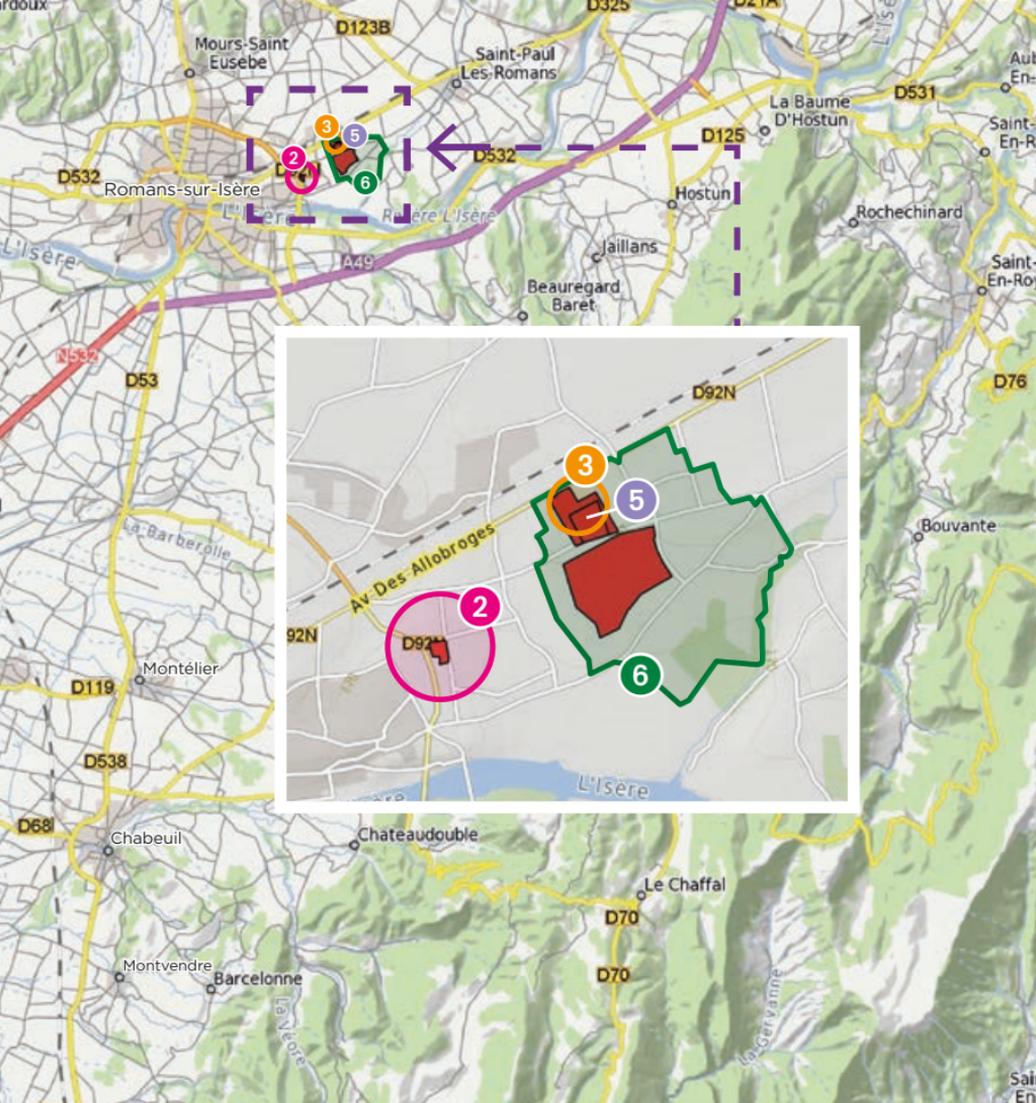
Toxicité spécifique



Liquides inflammables

## Information générale sur les risques

	EFFETS THERMIQUES	EFFETS TOXIQUES
<b>EFFETS ET PHÉNOMÈNES DANGEREUX</b>	<p><b>Incendie</b> Combustion de liquides ou de solides - Explosion de gaz → Transmission de la chaleur par convection, radiation ou conduction</p>	<p><b>Émission d'une substance toxique</b> Fuite de liquide avec vaporisation - Fuite de gaz - Incendie avec dégagement de produits toxiques - Mélange de produits incompatibles - Dégagement de produits toxiques par contact avec de l'eau → Déplacement du nuage toxique en fonction de la densité du gaz et des conditions météorologiques</p>
<b>CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES</b>	Brûlures aux 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> degrés	Irritation, intoxication, asphyxie : les conséquences dépendent de la toxicité de la substance, de la dose reçue et de la voie d'exposition (voie respiratoire ou cutanée)



COMMUNES CONCERNÉES	PAGE
<b>Drôme</b> : Clérieux, Granges-les-Beaumont	11
<b>Drôme</b> : Romans-sur-Isère	12
<b>Drôme</b> : Romans-sur-Isère	13
<b>Drôme</b> : Portes-lès-Valence	14
<b>Drôme</b> : Romans-sur-Isère	15
<b>Drôme</b> : Romans-sur-Isère, Saint-Paul-lès-Romans	16



Produits dangereux pour l'environnement



Produits radioactifs

EFFETS DE SURPRESSION	EFFETS RADIOLOGIQUES
<p><b>Explosion</b></p> <p>Eclatement de réservoir - Explosion de gaz ou de solides</p> <p>→ Propagation à grande vitesse d'une onde de pression (onde de choc)</p>	<p><b>Émission de radioactivité</b></p> <p>Accident majeur</p> <p>→ Dispersion d'éléments radioactifs sous forme d'aérosols ou de particules dans l'air, l'eau ou le sol</p>
<p>Blessures provenant de la projection de débris, lésions internes (poumons, tympans...)</p>	<p>Contamination par voie interne ou externe, irradiation augmentant le risque de développement de cancers : les conséquences dépendent de la radio-toxicité de la substance, de la durée d'exposition et de la dose reçue</p>

# FAITES UN TOUR SUR...

[lesbonsreflexes.com](http://lesbonsreflexes.com)

# Tout y est !

À tout moment, sur ordinateur ou sur mobile, retrouvez les informations utiles sur les risques industriels dans votre région et la conduite à tenir en cas d'alerte.

122 établissements implantés dans 11 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes sont concernés. Ils sont regroupés dans 22 zones appelées « bassins » pour lesquels une brochure spécifique a été éditée.

Le site [lesbonsreflexes.com](http://lesbonsreflexes.com) permet de retrouver la brochure de votre bassin et de la télécharger.

Informations sur les risques industriels →

les mesures prises pour les réduire →

la liste des établissements concernés →

← les alertes et les consignes

← des conseils pour bien se préparer

← des actualités sur les risques



# CHEDDITE FRANCE

1870 route du Merley  
26260 Clérieux /// Tél. 04 75 71 52 11  
info@cheddite.com ///



Année d'implantation sur le site : 1973 /// Effectif moyen : 55 personnes  
Informations fournies par le responsable de site

## Activités /

Fabrication de différents produits destinés à la chasse et au tir sportif : fabrication, mélange en présence d'oxydants et de réducteurs, mise en œuvre et assemblage des éléments, emballage des produits finis et séchage pour les uns, fabrication, sertissage et emballage des produits finis pour les autres.

## Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 20 mai 2010 réglemente les activités du site. ///  
L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2013.

## Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 700 m  
Scénario majorant associé : explosion d'un dépôt

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
produits explosifs		explosion

## Moyens de secours humains /

- Secouristes du travail
- Équippers de seconde intervention répartis sur 3 équipes

## Moyens de secours matériels /

- Un réseau incendie sur l'ensemble du site, composé de poteaux et différentes sorties, ainsi que d'un système d'arrosage des dépôts d'explosifs et de poudre
- Réserves incendie
- Extincteurs vérifiés annuellement

## La sécurité au quotidien

### Mesures de prévention des risques /

- Maintien du taux d'humidité des produits
- Protection contre la foudre

# COURBIS SYNTHÈSE

14 rue Marie Curie - ZI Romans  
26106 Romans-sur-Isère /// Tél. 04 75 70 03 91  
contact@groupe-courbis.com ///  
https://www.groupe-courbis.com



Année d'implantation sur le site : 2000 /// Effectif moyen : 55 personnes  
Informations fournies par le directeur Qualité Sécurité Environnement  
du groupe

## Activités /

Production de pièces techniques en résine synthétique principalement  
en polyuréthane.

## Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 17 mai 2005 modifié le 5 juillet 2010 réglemente  
les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement,  
la dernière datant de 2016.

## Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 290 m

Scénario majorant associé : fumées toxiques en hauteur en cas d'incendie  
généralisé sur le site

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
solide toxique		fumées toxiques

## Moyens de secours humains /

- Formation du personnel à l'intervention rapide en cas de départ de feu
- Sauveteurs secouristes du travail

## Moyens de secours matériels /

- Extincteurs
- Robinets d'incendie armés
- Plan EtaRé (Établissement Répertoire) par le SDIS (Service  
départemental d'incendie et de secours)
- Exercices jumelés avec les pompiers de la ville de Romans

## La sécurité au quotidien

### Mesures de prévention des risques /

- Maîtrise des quantités de produits chimiques stockés
- Audits internes
- Détection incendie reliée à un poste de commandement de surveillance

# COVESTRO ELASTOMERS

46 avenue des Allobroges  
26100 Romans-sur-Isère /// Tél. 04 75 72 72 75  
info.elastomers@covestro.com ///  
<https://www.elastomers.covestro.com>



Année d'implantation sur le site : 1976 /// Effectif moyen : 130 personnes  
Informations fournies par le responsable de l'ingénierie du site

## Activités /

Développement, fabrication et commercialisation de produits chimiques réactifs qui permettent de fabriquer des élastomères de polyuréthane en couvrant une large gamme de formulations. Conception et assemblage des machines de coulée basse pression pour synthétiser ces matériaux souples et très résistants. Ces machines permettent aux mouleurs de polyuréthane de réaliser les dosages et les mélanges réactionnels de manière industrielle, fiable et automatisée lorsque les séries le nécessitent.

## Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 22 mars 2012 modifié le 21 août 2017 réglemente les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de janvier 2015.

## Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 160 m

Scénario majorant associé : incendie du stockage de produits toxiques provoquant un nuage toxique

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
liquides et solides toxiques		fumées toxiques

## Moyens de secours humains /

- Cellule de gestion de crise assurée par une équipe d'astreinte
- Plan d'urgence interne
- Équipes de secours multidisciplinaires

## Moyens de secours matériels /

- Poteaux incendie
- Robinets incendie armés
- Extincteurs

## La sécurité au quotidien

### Mesures de prévention des risques /

- Système de détection incendie performant pour une alerte rapide des secours
- Application du Système de gestion de la sécurité sur le terrain : analyses, procédures, audits et enregistrements
- Gestion des modifications du process avec enregistrement et étude de risques spécifique si nécessaire
- Investissements importants liés à la maîtrise des risques
- Management des interventions des entreprises extérieures sécurisé grâce aux plans de prévention, permis de travail et permis feu
- Formation régulière du personnel

### Actions de communication et sensibilisation /

- Présentation des activités du site et des actions de prévention des accidents majeurs lors des réunions de la CSS (Commission de suivi de site)
- Visite du site par des collègues
- Accueil sécurité pour tous les visiteurs

# DÉPÔT PÉTROLIER DE PORTES- LÈS-VALENCE

6 rue Marcel Pagnol  
26800 Portes-lès-Valence /// Tél. 04 75 57 19 92 ///  
contact.dppv@dppv.fr



Année d'implantation sur le site : 1955 /// Effectif moyen : 10 personnes  
Informations fournies par le chef de dépôt du site

## Activités /

Le dépôt réceptionne par pipeline des carburants et combustibles qui sont stockés dans des réservoirs. Ils sont ensuite redistribués par camions-citernes aux stations-service, aux entreprises et aux clients.

## Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 15 février 1999 modifié le 9 avril 2018 réglemente les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2017.

## Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 300 m  
Scénario majorant associé : pressurisation d'un bac

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
liquides inflammables, dangereux pour l'environnement, toxicité spécifique		incendie, explosion

## Moyens de secours humains /

- Formation périodique par le GESIP (Groupe d'étude de sécurité des industries pétrolières et chimiques)
- Exercices incendie réguliers en interne et manœuvres pompiers
- Sauveteurs secouristes du travail

## Moyens de secours matériels /

- Moyens d'extinction fixes et mobiles, réserves d'eau et d'émulseurs

## La sécurité au quotidien

### Mesures de prévention des risques /

- Chaînes de sécurité instrumentées
- Système de gestion de la sécurité
- Inspection interne des équipements
- Surveillance du site

55 avenue de la Déportation  
26100 Romans-sur-Isère /// Tél. 04 75 72 72 72  
info@exsto.com /// http://www.exsto.com



Année d'implantation sur le site : 1976 /// Effectif moyen : 105 personnes  
Informations fournies par le service Qualité Sécurité Environnement  
du site

## Activités /

Moulage et usinage de pièces en polyuréthane et en thermoplastiques.  
Regroupement d'un pôle unique de compétences dédiées à la  
conception, au développement et à la production de pièces sur mesure  
d'application technique et de produits semi-finis pour tous types  
d'industries.

## Réglementation du site /

L'arrêté du 5 avril 2012 réglemente les activités du site. /// L'étude de  
dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2015.

## Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 0 m

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
solide toxique		fumées toxiques

## Moyens de secours humains /

- Sauveteurs secouristes du travail par atelier et par horaire de travail
- Formation du personnel à l'utilisation des extincteurs
- Cellule de crise composée d'une astreinte maintenance et direction  
formée aux fonctions d'urgence du POI (Plan d'opération interne)

## Moyens de secours matériels /

- Poteaux incendie
- Robinets d'incendie armés
- Extincteurs mobiles

## La sécurité au quotidien

### Mesures de prévention des risques /

- Limitation des quantités de matières premières stockées
- Séparation physique des stockages : limitation de la quantité par atelier  
et respect des règles d'incompatibilités
- Système de management de la sécurité certifié conforme  
à l'OHSAS 18001

### Actions de communication et sensibilisation /

- Visites de l'usine sur demande
- Transparence dans la communication avec les clients, organismes  
publics et autorités compétentes
- Participation bi-annuelle à la CLIS  
(Commission locale d'information et de surveillance)

# FRAMATOME ROMANS

54 avenue de la déportation BP 1114  
26104 Romans-sur-Isère /// Tél. 04 75 05 60 00  
g-fra-romans@framatome.com ///

framatome

Année d'implantation sur le site : 1959 /// Effectif moyen : 800 personnes  
Informations fournies par le directeur communication du site

## Activités /

Fabrication de combustibles nucléaires pour les réacteurs de production d'électricité, d'éléments combustibles pour les réacteurs de recherche ainsi que de cibles d'irradiation à usage médical. Réalisation de composants mécaniques.

## Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 5 décembre 1964 réglemente les activités du site. /// L'installation nucléaire de base INB 63 a été déclarée en mai 1967. Décision d'enregistrement de l'INB 63 du 10 juillet 2017. /// Le décret du 2 mars 1978 modifié en 2006 autorise la création de l'INB 98.

## Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 600 m

Scénario majorant associé : fuite de produit toxique dans un atelier engendrant un rejet chimique et/ou radiologique. Accident de criticité (réaction en chaîne non contrôlée)

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
liquide toxique, gaz toxique, dangereux pour l'environnement, toxicité spécifique		nuage toxique, pollution
gaz toxique, dangereux pour l'environnement, toxicité spécifique, produits radioactifs		nuage toxique, pollution, rejets radioactifs, contamination
produits radioactifs		rejets radioactifs, contamination



### **Moyens de secours humains /**

- Pompiers professionnels à demeure
- Équipe médicale (médecin, infirmières) et radioprotectionnistes
- Cellule de crise et équipes d'astreinte, exercices
- Plus de 100 personnes dédiées à la prévention des risques
- Équipes prêtes à intervenir 24h/24, 7 jours/7

### **Moyens de secours matériels /**

- Nombreux moyens techniques : confinement de matières dangereuses, protection contre l'incendie, tenue au séisme des installations
- Poste de commandement de crise : « caserne de pompiers » du site
- Véhicules de secours à victime et d'intervention
- Moyens de lutte contre l'incendie

## **La sécurité au quotidien**

### **Mesures de prévention des risques /**

- Mesures organisationnelles et techniques indispensables à l'atteinte d'un haut niveau de sûreté
- Principe de défense en profondeur : mise en place de niveaux de protection multiples entre la matière et l'environnement visant à pallier les défaillances techniques ou humaines

### **Actions de communication et sensibilisation /**

- Participation à la CLI (Commission locale d'information)
- Visites de site pour les élus et industriels locaux, représentants des pouvoirs publics, des collèges ou lycées voisins
- Diffusion d'un rapport d'information annuel pour grand public



# VOILÀ CE QUE L'ON FAIT...

# pour réduire les risques



## Responsabilité et transparence

Dans les pages « entreprises » de ce document, vous disposez d'informations sur les mesures de sécurité mises en œuvre dans les établissements à risques de votre périmètre : la date de la dernière étude de dangers, les mesures de prévention, les moyens de secours humains et matériels mobilisables en cas d'accident, les actions de communication et de sensibilisation engagées...

## Des établissements hautement sécurisés

La sécurité des sites industriels est assurée à plusieurs niveaux. Dès leur conception via la mise en place de dispositifs empêchant la libération de substances dangereuses. Également, par la surveillance régulière et stricte des installations au moyen de systèmes automatiques et manuels déclenchant des mesures de sécurité spécifiques en cas d'anomalie. Le personnel est en outre spécialement formé et entraîné.

## Transport de matières dangereuses sous haute surveillance

Les matières dangereuses utilisées ou produites par les sites industriels peuvent être transportées par voie terrestre (route, rail) ou navigable (fleuve) selon une réglementation stricte et des restrictions d'itinéraires pour les camions peuvent être mises en œuvre. Des études de dangers, des plans de surveillance et d'intervention concernent par ailleurs certaines infrastructures de transport de matières dangereuses.

Pouvoirs publics et industriels travaillent ensemble pour garantir la sécurité de tous.

Les établissements à risques sont soumis à des réglementations strictes : ils réalisent des études de dangers ou des rapports de sûreté instruits par les services de l'État. De plus, ceux-ci inspectent régulièrement les établissements et prescrivent des mesures de sécurité.

Mais vous devez être conscient que la survenue d'un accident a une probabilité infime... et que le risque nul n'existe pas.



Un exercice grandeur nature sur un site industriel.

# RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

## les bons réflexes!

### Début de l'alerte



### À faire



Mettez-vous à l'abri



Écoutez  
France Bleu  
France Info  
France Inter

### À ne pas faire



Ne téléphonez pas



N'allez pas les chercher

### Fin de l'alerte



Pensez à poser  
le magnét  
sur votre  
réfrigérateur!